

Le Pradenn
Plan du lot N°4



Echelle 1/200

Légende

LEGENDE PLAN DE COMPOSITION	
	Périmètre de l'opération
	Voirie mixte
	Stationnement visiteur perméable
	Espace vert
	Noue engazonnée
	Cheminement piéton
	Cheminement piéton au-dessus de la noue
	Aire de regroupement des conteneurs
	Emprise de fossé à céder à la commune
	Arbre à planter (emplacement indicatif)
	Lot libre de constructeur
	Zone constructible de l'habitation
	Enclave privative non close- position obligatoire
	Enclave privative non close - position libre
	MIN. RDC 63.40 Cote de RDC minimum à respecter
	13.9 Cotes périmétriques des Lots du projet
	Accès indicatif au macro-lot

PLAN PROVISOIRE
Document non contractuel

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

PERMIS D'AMENAGER N° PA 29031 23 00003 du 22/12/2023

N° du lot : 4

Référence cadastrale provisoire : Section AW N°28p et 29p (*)

Surface : 478 m² environ (*)

Surface maximum de plancher : 250 m²

(*) la surface et la référence cadastrale définitives seront précisées après établissement du document d'arpentage

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une ZAC par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

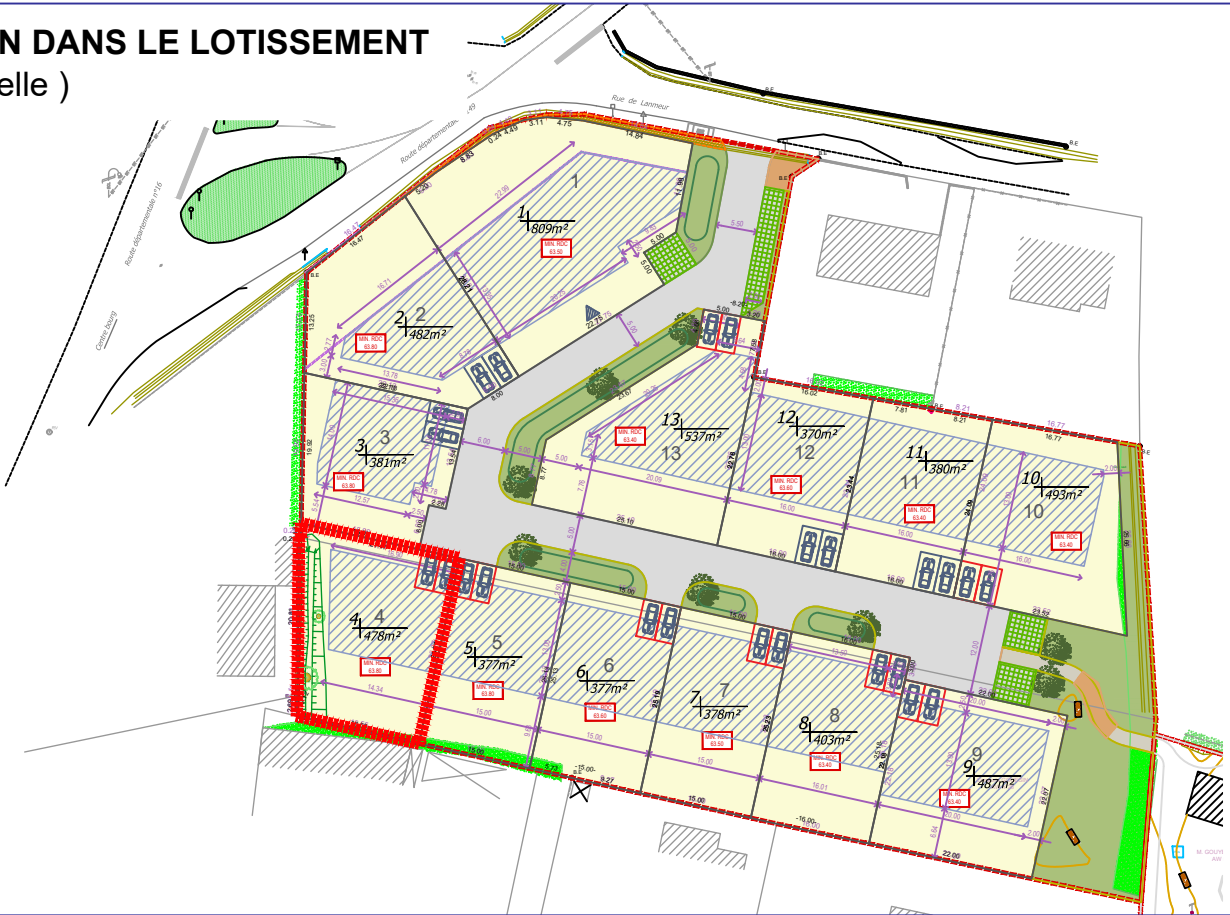
Article L.316-3-1 du Code de l'Urbanisme:

"A compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter..."

Etabli le 20/03/2024

Laurent MARTIN Géomètre Expert D.P.L.G.

SITUATION DANS LE LOTISSEMENT
(sans échelle)



Maître d'Ouvrage



LOTISSIMO
63 rue Claude CHAPPE
56600 - LANESTER

Laurent MARTIN snc

LORIENT Centre d'Affaires La Découverte
Immeuble LIZARD
39 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT
Tél. : 02 97 64 44 43 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.lorient@orange.fr

GEOMETRE - EXPERT D.P.L.G.
BUREAU D'ETUDES V.R.D.

GUIDEL 6 place de Polignac
56520 GUIDEL
Tél. : 02 97 65 96 84 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.guidel@orange.fr